

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 07 Mars 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-004

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2023-MAIRIE-005), LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point 2023-MAIRIE-003), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, VOLPELLIERE Stéphanie

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : SUBVENTION FONDS VERT TRAVAUX ERNERGETIQUE LOGEMENTS COMMUNAUX 7 PLACE DE L'EGLISE

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9

Convocation le :
24/02/2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'équipe municipale a choisi de faire des investissements axés sur la transition énergétique. Ce thème est particulièrement important pour le bâtiment du 7 Place de l'Eglise qui comporte 3 logements communaux. En effet, ce bâtiment a été rénové il y a plusieurs dizaines d'années et il apparaît clairement que les matériaux installés pour les portes et fenêtres (fenêtre bois avec simple vitrage), et pour le chauffage ne sont plus du tout en adéquation avec les normes actuelles et à venir.

Les objectifs sont de mettre en place le matériel nécessaire à l'obtention d'une température acceptable toute l'année dans tout le bâtiment. Par ailleurs, le matériel devra être optimisé dans le cadre de la transition énergétique et il faudra prendre en compte les économies d'énergie.

DEPENSES

TYPE DE DEPENSES	MONTANT HT en €
Fourniture, façade et pose menuiseries composites à rupture thermique	19 550 € HT
Mise en place chauffage pompe à chaleur	28 124 € HT
TOTAL	47 674 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'Etat, au titre du Fonds Vert, selon le plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20230309-2023-MAIRIE-004-AI
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023

	TAUX D'AIDE	MONTANT HT en €
Etat : Fonds Vert (transition écologique et énergétique)	50%	23 837 € HT
Autofinancement	50%	23 837 € HT
TOTAL		47 674 € HT

Le conseil municipal après délibération, décide :

- D'approuver le projet présenté,
- D'approuver le plan de financement proposé et autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention des financements mentionnés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : Oui à l'Unanimité (M FORESTIER Mathias n'a pas participé au vote car il n'était pas présent pour ce point)

Pour copie conforme

Le Maire

